



RÖPPA
Afrique Nourricière



***ATELIER REGIONAL BILAN DE LA MISE EN PLACE DES ORGANISATIONS
INTERPROFESSIONNELLES RIZICOLES EN AFRIQUE DE L'OUEST***



TERMES DE REFERENCE

MARS 2016

Contenu

- 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 3
- 2. OBJECTIFS 4
- 3. RESULTATS ATTENDUS 4
- 4. LIVRABLES..... 5
- 5. METHODOLOGIE DU DEROULEMENT DE L’ATELIER..... 5
- 6. DATES ET LIEU 6
- 7. PARTICIPANTS..... 7

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Avec la mise en place des programmes d'ajustement structurel dès les années 80, les États Ouest Africain se sont progressivement désengagés des secteurs de la production et de la commercialisation des produits agricoles, ainsi que des fonctions d'encadrement et d'appui au monde rural. Ces responsabilités et fonctions des pouvoirs publics ont été en grande partie transférées aux professionnels des filières agricoles et en particulier à leurs organisations émergentes.

1.2 Dans ce contexte de libéralisation, la création d'Organisations Interprofessionnelles agricoles (OIP) était vue par les États et les bailleurs de fonds comme un moyen de conserver un certain nombre d'avantages des filières intégrées (cotonnière, arachidière...) et d'éviter leur effondrement.

1.3 Plus récemment, certains États se sont vivement intéressés aux OIP, au point de les inclure dans des orientations plus générales de développement et de régulation des filières. Les lois d'orientations agricoles promulguées au Sénégal (en 2004) et au Mali (en 2006) prévoient de confier aux OIP un rôle important dans la régulation des marchés (gestion de l'offre, gestion des marchés et pilotage des filières).

1.4 Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 1 de la PAU, cinq filières prioritaires ont été identifiées : riz, maïs, coton, bétail-viande et volaille. Elles ont fait l'objet d'un règlement portant adoption du plan directeur des filières agricoles prioritaires dans l'espace UEMOA. L'appui aux initiatives de constitution de cadres associatifs professionnels a été proposé par le schéma directeur comme condition indispensable à la réussite des plans d'actions des filières. C'est ainsi que la mise en place de cadres de concertation interprofessionnelle est apparue comme une recommandation fréquente lors des différents ateliers de concertation entre la commission et les acteurs des filières. Une meilleure structuration de la filière riz au sein des Etats membres pourrait contribuer à une meilleure prise en charge par les acteurs eux-mêmes, des problèmes récurrents au sein de cette filière tels l'accès aux intrants, aux crédits, la gestion de la production, la transformation et la commercialisation du riz. Elle constitue également pour l'UEMOA une étape préalable à la structuration de la filière au niveau régional. C'est pourquoi la commission de l'UEMOA a inscrit dans son cadre budgétaire à moyen terme 2014 - 2016 une subvention pour appuyer la structuration de la filière riz dans les Etats membres.

1.5 De même, les interventions actuelles des coopérations et des organisations internationales appuient de plus en plus d'initiatives de concertations interprofessionnelles dans les filières et ce, aux niveaux local et national. Dans certains pays, la mise en place d'OIP est même présentée comme la solution à toute une gamme de problèmes allant de la régulation des marchés à l'organisation des filières, en passant par l'amélioration de leur compétitivité et la défense des « intérêts » des professionnels.

1.6 Les filières céréalières sont considérées comme stratégiques par les États, en particulier pour la sécurité alimentaire nationale. Elles faisaient l'objet, avant la vague de libéralisation, d'interventions plus ou moins importantes des pouvoirs publics : les filières rizicoles étaient entièrement administrées alors que les filières des céréales sèches bénéficiaient d'interventions plus ponctuelles. Depuis la fin des années 90, des OIP se sont mises en place, à l'initiative des États, dans les filières rizicoles et des céréales sèches de certains pays : le Comité interprofessionnel du riz (CIRIZ) au Sénégal en 1998, le Comité interprofessionnel du riz du Burkina Faso (CIRB) en 2001, le Comité interprofessionnel des céréales du Burkina Faso (CICB) en 2004 et le Ghana Rice Interprofessional Body (GRIB) au Ghana en 2004.

1.7 Le Cadre Régional de Concertation des Organisations des Producteurs de Riz (CRCOPR) du ROPPA a perçu l'enjeu des organisations interprofessionnelles rizicoles et se propose, dans son plan d'action, de faire un travail de capitalisation sur les organisations interprofessionnelles rizicoles existantes. La finalité est de contribuer au renforcement des interprofessions (CIRB au Burkina, CIRIZ au Sénégal etc.) d'une part, et, d'autre part, de susciter la création des organisations interprofessionnelles rizicoles dans les pays où elles n'existent pas encore.

1.8 Le processus d'appui aux initiatives de constitution de cadres associatifs professionnels (Cas de la filière riz) soutenu par l'UEMOA qui est en cours dans ses pays membres, se déroule à différentes vitesses et suivant des démarches très variées. A ceci s'ajoute : (i) la faible implication du Cadre Régional de Concertation des Organisations des Producteurs du Riz dans le processus au niveau régional, (ii) l'absence d'une directive régionale sur le processus de mise en œuvre des OIP en générale et celles du riz en particulier et (iii) le risque de voir les organisations des producteurs du riz des pays membres de la CEDEAO et affiliés au CRCOPR, exclus du processus.

Au regard des constats ci-dessus mentionnés, il est très important que les acteurs partagent leurs expériences, harmonisent leur vision, leur perception et leur démarche d'intervention sur le processus de mise en place des OIP rizicoles.

En organisant cet atelier régional avec les principaux acteurs de la filière riz, structurés en organisations, motivés et regroupés autour d'enjeux communs, le CRCOPR envisage créer toutes les conditions de réussite des OIP rizicoles.

Les présents TDR présentent les objectifs, les résultats attendus et le déroulement de cet atelier.

2. OBJECTIFS

De façon générale, les travaux de l'atelier vont contribuer à terme à la mise en place des OIP dynamiques qui participent à la définition des politiques sectorielles rizicoles tant au niveau national que régional et au développement de la chaîne de valeur riz.

De façon spécifique : Il s'agira de définir les grandes lignes d'une stratégie conjointe UEMOA/CEDEAO/CRCOPR pour la mise en place des Organisations Interprofessionnelles rizicoles fonctionnelles et dynamiques.

3. RESULTATS ATTENDUS

- Des enseignements à partir des expériences vécues (forces, limites, stratégies, fonctionnement, évolution etc) par les Organisations Interprofessionnelles rizicoles existantes sont tirés de l'analyse critique ;
- L'état des lieux du processus de construction des nouvelles Organisations Interprofessionnelles rizicoles (Mali, Bénin, Niger, Côte d'Ivoire) est établi ;
- Des recommandations pour améliorer les textes juridiques sur les Organisations Interprofessionnelles rizicoles à partir de leur analyse comparée sont formulées ;
- Des esquisses de plans d'action de chaque pays pour corriger les insuffisances dans la mise en place des Organisations Interprofessionnelles rizicoles sont élaborées;
- Un plan d'appui soutenant la mise en place des Organisations Interprofessionnelles rizicoles est développé par le CRCOPR;
- La CEDEAO/UEMOA et le CRCOPR ont défini les bases essentielles de leur Collaboration future en matière de mise en place des Organisations Interprofessionnelles rizicoles.

4. LIVRABLES

Les livrables suivants sont attendus de l'atelier:

- Un relevé de conclusions et des recommandations ;
- Des esquisses de plans d'action de chaque pays dans la mise en place des Organisations Interprofessionnelles rizicoles ;
- Un plan d'appui soutenant les pays qui sont engagés dans les processus de mise en place des Organisations Interprofessionnelles rizicoles ;
- Une esquisse d'agenda de dialogue avec les décideurs politiques et des institutions régionales (CEDEAO, UEMOA).

5. METHODOLOGIE DU DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier sera structuré dans un format diversifié pour permettre des échanges, le partage et l'apprentissage. Il y aura des présentations par des acteurs invités, et des sessions techniques. Dans **la première session**, Il y aura un ensemble de présentations autour des expériences des interprofessions rizicoles existantes. L'ensemble des communications répondront aux questions suivantes :

- Quels sont facteurs et/ou les acteurs qui ont influencé la création des Organisations Interprofessionnelles ?
- Quel est le cadre juridique dans chaque pays ?
- Quelle est la vision et quels sont les objectifs des Organisations Interprofessionnelles ?
- Depuis la création jusqu'à ce jour quelles sont les grandes étapes qui ont marquées le développement des Organisations Interprofessionnelles et quelles sont les périodes critiques ? et comment les difficultés ont été

contournées ? et quels sont les enseignements tirés en termes d'erreurs ? de conditions préalables à remplir et de démarche à suivre ?

Dans la deuxième session, les faitières nationales du riz du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger vont animer une présentation sur bilan de la mise en place des Organisations Interprofessionnelles dans leur pays respectif : Quelles sont les grandes actions réalisées ? Les difficultés rencontrées/approches de solutions et perspectives ?

La troisième session sera consacrée à la présentation des acquis et perspectives des Organisations Interprofessionnelles existantes : CIRIZ au Sénégal et CIRB au Burkina.

La quatrième session permettra de faire une analyse comparée des textes juridiques sur les Organisations Interprofessionnelles.

La cinquième session animera une réflexion sur les difficultés majeures des Organisations Interprofessionnelles rizicoles et les pistes de solutions possibles.

Au cours de **la sixième session**, les échanges porteront sur le financement des interprofessions : Quelle vision ? Quels défis, enjeux et perspectives. Les présentations feront la lumière sur les enseignements tirés des expériences menées par des interprofessions existantes.

Ensuite un panel de conclusion sur l'ensemble des présentations conduira à une démarche consensuelle de mise en place des interprofessions en cours dans la région.

Dans **la septième session**, les participants définiront la stratégie du CRCOPR en qualité de leader dans la mise en place des Organisations Interprofessionnelles Rizicoles en Afrique de l'Ouest :

- Positionnement stratégique
- Au niveau régional quelles seront les relations avec la CEDEAO, l'UEMOA...)
- Quant faut-il aller à la création d'une Organisation interprofessionnelle au niveau régional ?

La huitième session mettra l'accent sur l'élaboration d'un plan d'action permettant au Cadre Régional de Concertation des Organisations des Producteurs du riz pour non seulement superviser le processus de mise en œuvre des interprofessions dans les pays mais aussi de conduire des actions dans le cadre des programmes rizicoles pilotés par les deux institutions d'intégration régionale (UEMOA et la CEDEAO).

La neuvième session sera consacrée à l'identification des pistes de recherche par l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR Sénégal), intéressée à fournir un soutien pour l'amélioration de la promotion de l'interprofession au sein des chaînes de valeur rizicoles en Afrique de l'Ouest.

6. DATES ET LIEU

L'atelier régional de bilan de la mise en place des Organisations Interprofessionnelles rizicoles se déroulera les 3,4 et 5 mai 2016 à Cotonou au Bénin.

7. PARTICIPANTS

La configuration de la participation se présente comme suit :

STRUCTURES	NOMBRE PARTICIPANTS
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Bénin	2
Direction de la Législation Rurale et de l'Appui aux Organisations de Producteurs Agricoles	1
Direction de la Planification et de la Prospective	1
Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA-Benin)	1
Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO-BENIN)	1
Université d'Agriculture de Kétou	1
Coopération Technique Belge (CTB)	1
GIZ	1
Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCRB)	4
Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B)	1
Union Nationale des Producteurs du Riz du Burkina (UNPRB)	2
Association Nationale des Riziculteurs de la Côte d'Ivoire (ANARIZ CI)	1
Plateforme Nationale des Producteurs du Riz du Mali (PNPRM)	2
Fédération des Unions de Coopératives des Producteurs du Riz du Niger (FUCOPRI)	2
Comité interprofessionnel du riz du Sénégal (CIRIZ)	1
Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli Wirnde du Sénégal (UJAK)	1
Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEBROBA)	1
ROPPA/CRCOPR	2
Secrétariat Exécutif ROPPA	4
IPAR	1
Hub Rural	1

PERSONNE RESSOURCE	1
VECO	3
SOS FAIM	1
GLOPOLIS	1
CEDEAO	1
UEMOA	1
TOTAL	40

Au total quarante (40) participants sont attendus.